

CONTROVERSES PASSÉES, RÉFLEXIONS PRÉSENTES

Musique Sacrée – l’Organiste et le chant liturgique : souci d’unité, souci d’identité

Cela fera bientôt cent-cinquante ans que *Musica sacra* a été fondée, cent-vingt qu’elle est devenue *La Musique sacrée*, soixante-dix qu’elle s’appelle *Musique sacrée – l’Organiste*. À notre époque, où il est devenu banal de constater que le chant liturgique est un sujet conflictuel, il peut être utile de revenir sur la longue expérience accumulée par notre revue en matière de polémiques sur ce point.

Dès les premières années d’existence de *Musica sacra*, le milieu de la musique liturgique était marqué par la concurrence entre l’édition grégorienne de Ratisbonne, et celle que mettaient au point les moines de Solesmes, attachés à restaurer le chant grégorien par de patientes recherches sur les sources médiévales. La rivalité, rendue manifeste au congrès d’Arezzo en 1882, ne prit fin qu’après un processus difficile ; le Saint-Siège favorisa d’abord l’édition de Ratisbonne, avant que Pie X, quatre mois après son élection, ne promulgue son fameux *Motu proprio* de 1903. Ce dernier réaffirmait le rôle du chant grégorien, conçu cette fois tel que les travaux de Solesmes permettaient de le reconstituer ; il imposait la prononciation romaine du latin, mettant fin aux particularités telles que la prononciation française (qui faisait dire, par exemple, « *crédo inn unom Déom* » plutôt que « *crédo inn ounoum Déoum* ») ; et exigeait la participation des fidèles au chant, ce qui impliquait de leur faire apprendre les mélodies grégoriennes.

La Musique sacrée accueillit le *Motu proprio* avec une joie extrême, et, de 1903 au concile Vatican II, elle s’attacha à promouvoir sa stricte application. Cela n’allait pas sans un certain nombre de polémiques. En parcourant les numéros de plusieurs décennies, on mesure l’ampleur des désaccords qui traversaient l’Église de France. Certaines controverses peuvent, au premier abord, sembler dépaysantes pour un lecteur d’aujourd’hui. Ainsi voit-on les contributeurs de *La Musique sacrée*, dans les années 1930, s’opposer avec vigueur aux partisans de la prononciation française du latin, encore actifs à cette époque, et relever que ces derniers sont en fait des « contempteurs du grégorien ». Dans un autre numéro, on trouve une réfutation d’un livre qui dénonçait la « malfaisance » de Solesmes, l’auteur affirmant que les moines bénédictins s’étaient trompés quant au sens du signe médiéval appelé *pressus*, et que cette erreur, étant donné la fréquence de ce signe, amenait les moines à chanter de façon fautive plusieurs milliers de passages chaque année. Toujours à la même époque, la revue fustige le remplacement, lors des offices, du chant des fidèles par un enregistrement ; article qui a déjà fait l’objet de la présente rubrique en janvier dernier. Tout en promouvant l’usage du grégorien, ce qui valait à ses collaborateurs le qualificatif de « puritains de la musique sacrée » dans d’autres organes de presse, la revue s’opposait aux puristes qui auraient voulu bannir les polyphonies de la liturgie, et certains articles louent la valeur spirituelle des ouvrages de Saint-Saëns, de César Franck...

Mais si, avant la Seconde guerre mondiale, la revue se montrait déjà active dans de nombreux débats, parfois virulents, le ton était alors celui d’un lutteur qui a le sentiment d’être en train de gagner la partie. Se sentant en plein accord avec la volonté pontificale, ses rédacteurs pensaient voir se concrétiser les conditions qui permettraient au *Motu proprio* de porter pleinement ses fruits. La guerre et ses ravages brisèrent cette espérance ; les éditoriaux de l’abbé Roussel, devenu directeur une fois la paix revenue, semblent à la lecture être la parole d’un prophète qui voit s’approcher la catastrophe dont il voudrait prémunir son peuple. Sous le pontificat de Pie XII, le Vatican continuait à affirmer son attachement au *Motu proprio* de Pie X, mais les conditions de son application paraissaient désormais bien éloignées : l’abbé Roussel affirmait avec force la nécessité de développer les manécanteries, de développer l’art du chant dans l’enseignement privé catholique, de faire participer des jeunes ainsi formés aux célébrations dominicales pour entraîner l’assemblée... Mais il constatait aussi l’absence de véritable volonté, au sein de l’Église de France, de réaliser ce programme, et il voyait s’accentuer un divorce entre mouvements de jeunesse et assemblées dominicales, ainsi que la tendance à abandonner le latin, et donc le chant grégorien aussi bien que tout le répertoire polyphonique composé en cette langue. Cela ne l’empêcha pas, après le concile Vatican II, de contribuer à l’élaboration d’un répertoire en français ; mais la revue déplora toujours l’abandon général du répertoire latin.

Passons sur les polémiques ultérieures, ce bref survol historique doit suffire pour faire ressortir le point suivant. Si certains des débats auxquels la revue a participé semblent vraiment appartenir à une autre époque, tous ont néanmoins pour fondement des problèmes qui n'ont rien perdu de leur actualité. Les arguments que l'on peut lire dans les anciens numéros manifestent en effet des préoccupations qui n'ont pas fini de nourrir les polémiques toujours en cours. Soucieux d'obtenir la participation active des fidèles au chant, nos prédécesseurs s'opposaient à ceux qui voyaient en elle une « chimère », et ils s'efforçaient en conséquence d'accroître la place du chant dans l'éducation et de transmettre à la jeunesse un répertoire traversant l'histoire. C'est un choix contraire qui a été fait depuis des décennies : favoriser un répertoire conçu spécialement « pour les jeunes », avec tout ce qu'il s'ensuit d'effets de mode, de ringardisation et d'opposition entre les générations. C'était un souci d'unité qui animait les rédacteurs de la revue quand ils refusaient de céder à l'injonction d'être « à la page ».

Ce souci d'unité était également l'une des raisons données en faveur du latin, en plus du souhait de préserver un riche patrimoine : dans une Europe où se développait le tourisme international, les éditoriaux de la revue insistaient sur l'intérêt pour les catholiques de retrouver le même répertoire, dans la même langue, en quelque pays qu'ils se rendent. La prise de position pour la prononciation romaine s'expliquait par la volonté d'être en communion avec Rome, et par la défiance envers des spécificités gallicanes.

Mais on peut aussi repérer, au long des articles de ces décennies, un souci d'affirmer son identité. Certains contributeurs se plaignaient de voir les églises se transformer en « temples protestants » par le recours à la langue vernaculaire. Les tentatives d'adapter des paroles françaises sur des mélodies grégoriennes étaient jugées désastreuses en raison du rythme propre de la langue française ; on perçoit, dans le dégoût affiché de l'abbé Roussel pour le jazz, un attachement à une certaine identité européenne vierge d'influences afro-américaines.

Il y a là bien des prises de parti et bien des motivations qu'il nous serait difficile de partager. Nous ne saurions guère avoir le même mépris pour le jazz, ni espérer à notre tour qu'une éducation musicale solide en détourne les auditeurs. Avec le recul historique, le *Motu proprio* de Pie X nous inspire davantage de réserves qu'à nos devanciers. Le grégorien tel qu'il en a imposé l'usage a sa beauté, mais ce texte a également eu l'effet pervers de répandre l'idée que tel était bien le grégorien « authentique », alors que la recherche ultérieure a conduit à des interprétations bien différentes de ce qu'avaient pu être, au Moyen Âge, le rythme et la prononciation. Il m'est arrivé d'entendre des grégorianistes d'aujourd'hui affirmer que ce *Motu proprio* était venu beaucoup trop tôt, bien avant que la recherche ait été suffisamment aboutie. Quant à la volonté d'affirmer l'identité catholique en cultivant sa différence avec les temples protestants, on peut espérer qu'elle soit passée de mode.

Mais tout cela soulève pour nous une autre question. Il peut certes sembler normal que les idées changent, en cent cinquante ans d'existence d'une revue. Mais nous ne pouvons manquer de nous interroger : sommes-nous bien toujours la même revue ? Et c'est en ce sens que le souci d'identité peut être valable ; il faut bien se demander si l'on ne s'abuse pas en se présentant comme successeur ou héritier de ceux qui ont écrit autrefois dans ces mêmes colonnes. La volonté d'affirmer sa propre identité doit être regardée avec la plus grande méfiance ; mais on se doit de déterminer en quel sens on prétend poursuivre le même ouvrage que ses prédécesseurs. Dans le cas présent, l'auteur de ces lignes serait tenté de répondre : nous sommes bien leurs successeurs en ceci que nous nous efforçons de maintenir des exigences de qualité aussi élevées que les leurs. Mais quiconque affiche une telle prétention ne saurait juger soi-même de son bien-fondé.